

## Pour les Services Publics

**M**algré les résultats sans appel du scrutin municipal, le gouvernement s'entête à poursuivre une politique de régression pour les salariés et les services publics.

La baisse du pouvoir d'achat des actifs et des retraités devient insupportable alors que l'inflation galope et que les choix économiques de Nicolas Sarkozy et de François Fillon, pilotés par le MEDEF, plombent la croissance tout en faisant exploser les profits.

**Dans l'éducation**, les suppressions de postes, de la maternelle à l'université, mettent en péril les missions de service public et font le lit de la pédagogie du renoncement et, dans le primaire, de l'école inégale de « papa ».

Dans le silence des médias, le gouvernement travaille à la mise en œuvre de la **RGPP** (révision générale des politiques publiques), avec l'objectif de réduire les effectifs, les services et les missions dans tous les établissements publics de l'état mais aussi des collectivités territoriales et des hôpitaux.

**Face à cette « machine à appauvrir »** le corps et l'esprit, la FSU a refusé de signer quelque accord que ce soit en matière salariale ou à propos de la généralisation des Bac Pro en trois ans. Celles des organisations syndicales, de la CFDT à l'UNSA qui ont, peu ou prou, légitimé le discours gouvernemental tout en abandonnant le terrain de l'action revendicative unitaire, auront du mal à convaincre les personnels de la pertinence de ce « marché de dupes ». Sur le terrain avec les personnels, la FSU continue d'agir pour les services publics en s'efforçant de construire partout des mobilisations unitaires.

Ainsi dans l'éducation **avec les journées de grève et d'action des 18 et 19 mars** et toutes les initiatives locales qui ont permis de montrer à l'opinion que les économies de personnel se faisaient sur le dos des élèves. Désormais nous avons en perspective la poursuite de ce mouvement et, d'ores et déjà, la préparation **d'une manifestation nationale pour l'éducation le 17 mai**.

Mais aussi pour la défense des agents de la *Fonction Publique Territoriale* avec la décision de la FSU Alsace de tenir un **congrès** extraordinaire sur les services publics, **le 25 avril à Strasbourg**.

Enfin sur **le dossier des retraites**, Fillon veut imposer à tous les salariés du privé et du public de travailler plus longtemps (41 ans !) et de gagner moins. Favorable à une riposte unitaire pour exiger des choix solidaires de progrès pour tous, la FSU **appelle tous les agents des services publics à manifester le 29 mars**.

Quand le gouvernement s'entête à faire feu sur l'intelligence, « c'est la sottise soudée au bout de la bêtise et lui servant de rallonge. Cela va loin.... » V Hugo.

**N°46 Mars 2008  
Trimestriel**

**Le numéro : 0,5 €**

Directeur de la publication :  
Jean-Michel VAILLANT  
Imprimé par nos soins  
N° de CPPAP : 0709 S 06943  
ISSN : 1774-0096

★★★★★★★★★★

### SOMMAIRE

- Éditorial : p. 1
- Action sociale : p. 2
- Non à la régression dans le primaire : p. 3
- Élections dans la Fonction Publique Territoriale : p. 4 et 5
- Congrès de la FSU Alsace : p. 5
- Menaces sur la laïcité : p. 7





Les COPSY défendent becs et ongles une profession fortement menacée (18 03 08)

## Bill Gates au secours du système éducatif public !

Dans un article du Monde du 14 mars, on apprend que Bill Gates se plaint de la faiblesse de la qualification scientifique et technologique aux Etats-Unis.

Il avance deux solutions. La première serait d'augmenter le nombre d'étrangers porteurs d'une qualification scientifique (une sorte d'immigration choisie, surtout vis-à-vis des migrants formés aux Etats-Unis et dans l'impossibilité d'y rester travailler).

La deuxième part du constat que la faiblesse de l'enseignement scientifique aux Etats-Unis est la conséquence de "la dégradation notable du système éducatif public dans le primaire et le secondaire" "(les établissements privés, de plus en plus coûteux, étant d'un bon niveau)".

"Nous devons réformer et le système éducatif et la politique migratoire", dit-il.

En d'autres termes, un bon système éducatif public est nécessaire pour atteindre une qualification scientifique de haut niveau. La présence de bons établissements privés ne suffit pas pour pallier les faiblesses de l'enseignement public.

C'est avec plaisir que la FSU portera ce message auprès de notre ministre de l'Éducation nationale et du gouvernement, avec le conseil pressant de ne pas continuer dans la voie qu'ils ont ouverte.

JMV

## Non à la régression dans nos écoles maternelles et élémentaires

Le gouvernement a annoncé sa volonté de ne pas répondre aux revendications portant sur le pouvoir d'achat, la réduction de la précarité, les politiques budgétaires. Il a confirmé sa volonté de poursuivre les réformes engagées depuis neuf mois, à un rythme soutenu et le plus souvent sans aucune concertation.

**L'École n'est pas épargnée. La politique éducative actuelle tourne le dos aux besoins des écoles. Elle soulève de l'inquiétude et de la colère. La succession d'annonces et de mesures (suppression du samedi matin et de deux heures de classes pour tous les élèves, réécriture des programmes, stages de remise à niveau, annonce de la publication des évaluations école par école, projet EPEP, ...) remet en cause profondément le système éducatif.**

Avec la disparition de dizaines de milliers d'emplois dans l'Éducation Nationale ces prochaines années, qui peut croire que c'est avec moins d'emplois que l'on aidera davantage les élèves en difficulté, que les enseignants seront mieux remplacés ou qu'ils seront mieux formés ? L'école de demain créera encore plus d'échec scolaire en ne donnant pas les conditions d'une bonne scolarité.

L'État choisit la mise en concurrence des enseignants, des écoles, la culture du résultat, l'évaluation permanente, mais il s'exonère de sa propre obligation de résultats et de moyens.

Dans le cadre de la semaine d'action de la FSU, les enseignants des écoles se sont mobilisés. Action contre la précarité, grèves départementales, journée nationale d'action du mercredi 19 mars marquée par des manifestations, des rassemblements (sur la place Kléber à Strasbourg), des conférences de presse, des opérations « classe à l'ancienne », la distribution d'un tract à 1 million d'exemplaires...

**Le SNUipp appelle à poursuivre la campagne en direction de l'opinion publique.**

Il dénonce les remises en cause de l'efficacité de l'école et de ses enseignants à travers le rapport du HCE, l'exploitation des évaluations internationales, les déclarations péremptoires sur les résultats catastrophiques de l'école.

Au contraire les personnels exigent une école qui favorise la réussite de tous les élèves.

**Cela nécessite** : la réduction des effectifs par classe, le développement du travail en équipe et le suivi individualisé des élèves, le développement de la scolarisation en maternelle, le remplacement des maîtres absents, le développement des RASED, une hausse des recrutements, la création de postes qui permettent de rendre pérennes les fonctions assurées par les EVS et les AVS ...

Le SNUipp appelle à réussir la manifestation nationale qui sera organisée le 17 mai à Paris. Le 17 mai sera un rendez-vous incontournable sur les questions éducatives et budgétaires.

**A l'école de la méritocratie le SNUipp oppose l'école du « tous capables »**

**A l'école libérale, de l'individualisation, de la compétition, de l'inégalité nous opposons une école républicaine, démocratique, gratuite, compensatrice des inégalités et émancipatrice.**

Le SNUipp 67



# Les élections dans la Fonction Publique Territoriale de novembre 2008 : mode d'emploi

**Les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars 2008, entraînent le renouvellement de l'essentiel des organes de la FPT.**

## Sont concernés

Les représentants élus du personnel et les représentants désignés des communes et des départements aux CTP, CAP et CHS.

**Remarque :** Les textes ne fixent de délai que pour les élections des représentants des personnels. Ainsi ces élections doivent être organisées dans les huit mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux.

## Définitions

**CTP (comité technique paritaire) :** est obligatoire pour les collectivités et établissements comptant au moins 50 agents. Les agents des collectivités et établissements de moins de 50 agents relèvent du CTP du centre de gestion. Les CTP sont consultés pour avis sur les questions relatives à « l'organisation des administrations intéressées, au fonctionnement, aux problèmes d'hygiène et sécurité ... ».

**CAP (commission administrative paritaire) :** Elles sont placées auprès de toutes les collectivités territoriales de plus de 350 agents et auprès des centres de gestion regroupant obligatoirement les collectivités de moins de 350 fonctionnaires. *A chaque catégorie, A, B, C, correspond une CAP.* Leur rôle est consultatif. Elles formulent des avis sur des questions d'ordre individuel résultant de l'application du statut : carrière des agents, titularisation, sanctions disciplinaires.

**CHS (comité d'hygiène et de sécurité) :** La création d'un CHS est obligatoire dans les collectivités comptant un effectif d'au moins 200 agents et comprenant un ou plusieurs services comportant des risques professionnels. La création d'un CHS est de la compétence de l'organe délibérant, elle est décidée après avis du CTP.

## Calendrier

Les textes relatifs à l'organisation des élections sont attendus pour fin mars début avril 2008. On peut cependant anticiper, en tenant compte des élections de 2001, autour des dates suivantes :

- élections aux CTP, CAP et CHS le 3 novembre 2008
- date limite pour le dépôt des listes le 22 septembre 2008

## Conséquences pour la FSU Alsace et tous ses syndicats : nous sommes concernés directement et indirectement.

**Directement :** par nos syndicats dont c'est le champ d'intervention, UNATOS pour les TOS dans les collèges et lycées, SNUCLIAS pour les ATSEM des écoles et tous les personnels des collectivités, SNETAP dans les lycées agricoles...

**Indirectement :** la présence forte de notre syndicalisme à toutes les échelles du système éducatif (SNASUB, SNUIP, SNES, SNEP, SNUEP...) nous fait rencontrer des personnels (TOS, ATSEM) qui sont appelés à voter en novembre 2008, et nous rencontrons tous les jours, parmi nos proches et notre entourage, des agents des collectivités.

## Objectifs : la FSU Alsace en propose trois

- 1) Assurer la présence de listes FSU aux élections territoriales de la Région et des deux Départements 67 et 68. Vous trouverez dans le journal une fiche de préinscription sur nos listes que vous pouvez utiliser auprès des personnels TOS de votre établissement et auprès de tous les agents, titulaires et contractuels de la Région et des deux Départements. Précision, les TOS en lycée relèvent de la Région, en collège, du Département.
- 2) Essayer de constituer des listes FSU dans les 3 grandes communes (Strasbourg, Mulhouse Colmar), voire communauté de communes, de la région Alsace. Nous sommes, ici, presque dans le désert. En effet si nous pouvons rencontrer des personnels communaux dans les écoles (ATSEM), nous devons faire un effort militant pour rencontrer, débattre et convaincre de l'utilité de listes FSU dans les communes. C'est difficile mais pas impossible quand on regarde la couverture syndicale dans la FPT qui laisse 85% des personnels sans syndicat.
- 3) Réussir le Congrès du 25 avril.

La FSU s'efforce dans tous ses champs d'intervention de promouvoir les services publics. A l'heure où la RGPP tend à réduire partout les effectifs et les moyens des services publics, à l'heure où les collectivités occupent un espace laissé vacant par l'Etat, la FSU, en cohérence avec les mandats de ses syndicats et ses adhérents, doit être sur tous les terrains un outil de défense et de propositions pour des services publics conformes à l'intérêt général.

A bientôt,

Joseph SIMEONI

**UNATOS-FSU    SNUCLIAS-FSU    SNETAP-FSU**

### Élection des représentants du personnel AUX CAP – CTP - CHS

#### DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE PRE-CANDIDATURE

Je soussigné (e) NOM – Prénom .....

Catégorie :    A         B         C

Grade : ..... Tél : .....

Fait par la présente acte **de pré-candidature** sur la liste présentée par la FSU ALSACE (UNATOS, SNETAP, SNUCLIAS)

**A l'élection des représentants du personnel de la Région, du Conseil Général, de la Commune (barrer les mentions inutiles)**

- à la Commission Administrative Paritaire (CAP)
- à la Commission Technique Paritaire (CTP)
- au Comité Hygiène et Sécurité (CHS)

Fait à .....

Le .....

Signature :

Les fiches sont à retourner aux adresses suivantes :

FSU 67 (10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG – fsu67@fsu.fr) ou à  
FSU 68 (19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE – fsu68@fsu.fr)



## CONGRES de la FSU ALSACE : « La FSU dans les Services Publics »

Vendredi 25 avril 2008  
à la Maison des Syndicats  
1 rue Sédillot  
67000 STRASBOURG

**Avec la participation de Michel ANGOT, Secrétaire National du SNUCLIAS et Secrétaire Général Adjoint de la FSU et d'Alfred MULLER, représentant de la FSU au CESA.**

### **Programme de la journée :**

9h, accueil des congressistes autour d'un café  
9h15, début des travaux

**1<sup>er</sup> thème :** Présentation rapide des trois fonctions Publiques et de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques). 1 heure (présentation et débat).

**2<sup>ème</sup> thème :** Première fédération dans la FPE (Fonction Publique d'Etat), la FSU a choisi de s'implanter dans la FPT (Fonction Publique Territoriale) et dans la FPH (Fonction Publique Hospitalière). Quels sont les enjeux de l'implantation de la FSU dans les trois fonctions publiques ? 2 heures (présentation et débat).

12h45, repas au restaurant administratif pris en charge par la FSU  
14h, reprise des travaux

**3<sup>ème</sup> thème :** Les élections territoriales de novembre 2008, mode d'emploi et construction de la présence de la FSU aux élections. Quels sont les syndicats concernés ? Les collectivités, Région, Département, Commune et groupement de communes, où nous pouvons constituer des listes. 2h30 (présentation et débat).

**Résolution :** Les élections territoriales sont l'affaire de toute la FSU.

17h, fin des travaux

### **Talon réponse à adresser à :**

FSU 67 (10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG – fsu67@fsu.fr) ou à  
FSU 68 (19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE – fsu68@fsu.fr)

Nous vous enverrons en retour la convocation à présenter à votre administration.



Je participe au congrès de la FSU le 25 avril 2008

Nom :

Prénom :

Syndicat :

Adresse :

Adresse Email :

Repas :  Oui  Non

**La participation au congrès est de droit, la FSU Alsace fournira une justification de présence pour celles et ceux d'entre vous qui en ont besoin. Prévenir par courtoisie votre administration.**

# Action sociale en faveur des personnels

**La FSU a des représentants dans la totalité des instances traitant de l'action sociale en faveur des personnels. Voici deux textes faisant le bilan de leurs actions, travaux et projets dans deux instances. C'est également l'occasion de rappeler que le ministère de l'Éducation nationale est le plus mal loti de tous : l'aide sociale par agent de ce ministère est 10 fois inférieure à celle qui est accordée par agent dans le ministère du budget.**

## Bilan de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale 2007 (SRIAS)

**L**a SRIAS Alsace regroupe l'ensemble des ministères et propose des actions dans le domaine de la culture/loisir, de la formation à but social non professionnel, de la préparation à la retraite, de la mise à disposition de logements pour les fonctionnaires, de la mise en place de séjours de vacances à destination des enfants des agents de l'Etat et de gestion de restaurants administratifs.

L'enveloppe prévisionnelle des crédits est de 64 544 euros pour 2008 (environ 1 euro par fonctionnaire alsacien !). Les syndicats représentatifs proposent des actions (retenues ou non par le CIAS national) qui concernent chaque année plus d'une centaine de personnes volontaires et qui se déroulent sur le temps de travail (délivrance d'un ordre de mission).

### Projets 2008 :

#### Formation :

- Session « Préparation à la retraite »
- Gestion de l'agressivité au quotidien
- Comptabilité des associations
- Accompagnement des familles face au vieillissement des parents
- Nouvelles règles de succession/accession à la propriété

- Financement du BAFA à raison de 250 euros

#### Restauration

- Ouverture du restaurant administratif de Colmar en décembre

#### → Propositions de formation 2009 :

- Vivre le changement professionnel
- La concurrence entre agents
- Vivre la différence

#### Loisirs et culture :

Séjour à Paris pour enfants de 7 à 12 ans, séjour à Berlin d'adolescents de 13 à 17 ans, sorties familiales au Château du Haut Koenigsbourg (visite commentée et repas médiéval).

#### Logement :

Financement de réservations de logements de fonctionnaires.

#### Communication :

Création d'un site internet ([www.srias-alsace.fr](http://www.srias-alsace.fr)) et d'une affiche. Pour tout renseignement : s'adresser à Guy GRONDZIEL pour la FSU ou à défaut à la Préfecture (service d'action sociale – [www.aslace.pref.gouv.fr](http://www.aslace.pref.gouv.fr)).

**Guy GRONDZIEL,**  
Représentant de la FSU au SRIAS

## CAAS (Commission Académique d'Action Sociale) Bilan de l'action sociale en faveur des personnels de l'Education Nationale

**L**e budget rectoral des actions en faveur des agents de l'Education Nationale et leur famille se monte à 1 016 210 euros pour 2007.

Les actions mises en œuvre par le CAAS se décomposent ainsi :

- Secours urgents et exceptionnels et/ou prêts sans intérêts (170 000 euros accordés en 2007 ; urgences alimentaires de 610 euros par famille

- Prestations interministérielles :
- Aide aux enfants handicapés
- Subventions pour séjours d'enfants
- Subventions « prestations repas »
- ASIA : actions sociales d'initiative académique
- Aide à l'accès au logement.
- Aide à l'installation des personnels (néotitulaires, IUFM 2<sup>e</sup> année...). Plusieurs prestations cumulables.
- Aide aux études supérieures des enfants des agents (600 euros en moyenne pour 360 dossiers).
- Aide à la gestion financière (budget de la famille).

- Insertion des personnes handicapées.
- Gestion et création de restaurants administratifs (ouverture en décembre 2008 de celui de Colmar).
- Culture et loisirs (carte SESAM).
- AIP/CIV...

**Afin d'éviter le « saupoudrage », il est le plus souvent tenu compte des revenus familiaux des personnels. L'information relative aux prestations se fait désormais grâce à une notice d'action sociale agrafée à la fiche de paye de rentrée. Les ayants-droit adressent leur demande au service social des inspections académiques départementales. Les prestations CAAS sont cumulables avec les prestations SRIAS et peuvent être complétées par celles de la MGEN.**

**Les représentants FSU au CAAS :**  
**Guy GRONDZIEL, Jacques SCHUHMACHER**

# Du stress au travail, des statuts et de l'avenir de l'Éducation Nationale....

**Il y a quelques années, vous vous en souvenez peut-être encore, une recommandation d'une officine de l'OCDE suggérait aux gouvernants européens de ne pas s'en prendre frontalement aux systèmes éducatifs et à leurs personnels, car cela risquait d'entraîner des réactions de la part, bien sûr, du monde enseignant, mais aussi de la société. Le conseil était donc de laisser le système se déliter, en l'asphyxiant petit à petit, en diminuant les moyens financiers et humains. « On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants. Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement. » (Centre de Développement de l'OCDE – 1996)**

On est en droit de se demander si ce n'est pas à cette phase que nous assistons : diminution du nombre de postes, précarisation des personnels (notamment pour prendre en charge les postes ou les morceaux de postes non pourvus par des titulaires), dégradation des conditions de travail, rapport Pochard...

Cette situation est source de stress pour les personnels. D'autant plus que l'Académie de Strasbourg est « pilote » – avez-vous remarqué comme notre Académie est souvent pilote, et pas celle de Montpellier ou d'Aix, par exemple ? - en ce qui concerne les lettres de mission régénérant dans quelques établissements la fonction de professeur principal ; pour l'instant, cette mesure ne rencontre pas un franc succès (102 lettres). La philosophie du métier est en train de changer : nous serions d'abord des fonctionnaires (aux ordres), puis des professeurs dans un établissement (esprit maison), enfin des professionnels de la relation pédagogique, et transmettant des savoirs disciplinaires.

Il n'y a pas de moyens ? Les caisses sont vides ? Pourtant quand l'institution a une demande forte comme le bilinguisme ou la découverte professionnelle, elle y met les moyens (petits groupes d'élèves plutôt bien encadrés). Concernant l'option de découverte professionnelle, notre Académie travaille dorénavant main dans la main avec le MEDEF et l'UIMM.

Le stress au travail dans notre métier naît de demandes contradictoires, et quasi irréalisables. Quelques exemples ? Le B2I en collège, à répartir entre toutes les disciplines, consiste à se rendre en classe entière (la plupart du temps) dans une salle informatique équipée au mieux pour la moitié des élèves, et à pratiquer une pédagogie et une évaluation très individualisée. Un autre exemple ? À l'école primaire, il n'y aura plus classe pour tous les élèves le samedi matin, mais il faudra assurer quatre heures de sport, renforcer les bases (lire, écrire,



calculer), initier à l'histoire des arts, sans compter des demandes diverses sur la citoyenneté, la nutrition, la sécurité routière...

Et si on n'y arrive pas dans le temps qui nous est imparti, c'est bien sûr que nous ne sommes pas assez professionnels... Quant aux chefs d'établissement et aux directeurs, ils passent une bonne partie de leur temps à répondre à des enquêtes, à établir des statistiques exigées par les Inspections académiques, elles-mêmes sous la coupe du ministère. Autant de disponibilité en moins.

La situation est tellement grave que Jack Lang et Luc Ferry (et nous avons ferrailé contre les deux, surtout le deuxième !), ont sévèrement critiqué les nouveaux programmes de l'école élémentaire. De plus, nulle consultation préalable ni des enseignants (qu'on réunit après coup pour souligner entre autres les « points forts » de la réforme) ni des IUFM, que le ministère actuel traite par le mépris.

Pour éviter toute résistance, rien de tel qu'une bonne précarisation des personnels. À moyen terme, il existe déjà des projets de concours à recrutement académique, voire de suppression des concours, et alors les enseignants chercheront un emploi dans les établissements ; déjà, l'évaluation par les chefs d'établissement et les directeurs devra jouer un rôle plus important dans les promotions (vous avez dit : « au mérite » ?). Quant aux titulaires, avec un temps de présence accru sur le lieu de travail (cf les vingt deux heures du rapport Pochard), ils auront d'autres chats à fouetter que de se mobiliser. De plus, comme c'est déjà le cas pour le personnel de surveillance, plusieurs statuts, donc plusieurs niveaux salariaux, vont se côtoyer dans un même établissement. Le vieux truc : « diviser pour régner ». Vous pensez que c'est exagéré ? Allez voir du côté de l'accueil des élèves en collège ZEP : selon que vous êtes professeur, instituteur ou surveillant, vous ne gagnez pas du tout la même somme pour une heure faite en fin d'après-midi.

Comme les salaires n'évoluent plus, l'individualisme risque de se généraliser, chacun courant après les heures à faire, les travaux à effectuer, pour prendre sa part dans le gâteau de l'autonomie financière de l'établissement.

Il ne s'agit pas de gémir (c'était mieux avant), ni d'être conservateur (que surtout rien ne change !), il s'agit que de toutes nos forces, et avec toute notre volonté, nous nous mobilisions chaque fois que possible pour préserver un service public de l'éducation, libre, indépendant des pressions de l'époque, et qui tende à aller vers l'égalité de traitement des jeunes et de leur famille, tout en assurant aux personnels la sérénité nécessaire à l'exercice du métier. Une mobilisation importante est prévue le 17 mai. À nous de ne pas manquer ce rendez-vous !

**Jean-Louis HAMM**

## Erratum :

Le sommaire en page 1 ne tient pas compte de l'intégralité du contenu de ce bulletin. Le voici tel qu'il aurait dû apparaître :

## SOMMAIRE

- Éditorial : p. 1
- Non à la régression dans le primaire : p. 2
- Élections dans la Fonction Publique Territoriale : p. 3 et 4
- Congrès de la FSU Alsace : p. 5
- Action sociale : p. 6
- Du stress au travail... : p. 7
- Avenir de l'enseignement agricole public : p. 8
- Menaces sur la laïcité : p. 9

# Quel avenir pour l'Enseignement agricole public ?

## L'Enseignement Agricole Public (EAP) vous connaissez ?

Créé dans les années 1960, doté d'une grande ambition et de moyens correspondants, l'enseignement agricole public qui est rattaché au Ministère de l'Agriculture a été un outil au service d'une politique ambitieuse de développement agricole et rural.

Cet outil s'est révélé capable d'innovations pédagogiques et d'ouverture, il a su se développer

en rapport avec les évolutions (les révolutions) qu'a connues le monde rural en 40 ans. Aujourd'hui les « écoles du savoir vert » forment aux métiers du « vivant » que ce soit dans la production, la transformation, la commercialisation, la gestion des espaces, les services... Et cela en formation initiale, continue ou par alternance. Loin d'être un outil de formation à la traîne, re-

lique du passé, l'enseignement agricole public est un système performant qui est souvent cité comme exemple pour son innovation pédagogique, son ouverture sur le monde professionnel, sa souplesse, l'excellente insertion professionnelle des jeunes issus de ses rangs.

## Et pourtant : l'enseignement agricole est aujourd'hui dans une situation de péril qu'il n'a jamais connu jusqu'à présent !

Depuis 2002, la politique menée par les gouvernements successifs peut se résumer en une série d'attaques frontales. La gestion de cet outil du service public a eu pour seul objectif la diminution des coûts, la baisse des effectifs avec l'abandon de toute ambition pédagogique.

La conséquence est un recul quantitatif de l'offre de formation dans le public au profit de l'enseignement agricole privé (dont les effectifs ne cessent d'augmenter ces dernières années avec aujourd'hui plus de 63 % des jeunes suivant une formation agricole contre seulement 37 % dans le public, alors que la loi d'orientation agricole fixe un objectif d'équilibre de l'offre public/privé).

Le recul est également qualitatif, réduction des horaires d'enseignement, disparition des heures de soutien, suppression

des dédoublements, suppression des enseignements facultatifs, remplacements non assurés, formation continue des personnels sinistrée, diminution des équipes vie scolaire... fermetures de classes imposées, réduction des postes d'enseignant... Le tout sans aucune négociation. Ces décisions unilatérales décrétées en haut lieu ne semblent avoir d'autres objectifs qu'une réduction des coûts.

Les responsables de l'Enseignement agricole public ont abandonné toute ambition pédagogique, les consignes sont de réduire la voilure et tant pis pour les jeunes qui resteront en rade ! L'air du temps est au cynisme : si un jeune ne peut intégrer l'enseignement agricole public, qu'il se tourne vers le privé ou vers une autre filière (où il reste de la place) ou vers la vie active, car l'école n'est obligatoire que jusqu'à 16 ans !



*Convaincre la presse, tout un programme: ! (18 03 08)*

La rentrée 2008 et les perspectives pour les cinq ans à venir sont des plus sombres, réduction continue des moyens (moins 3 % par an pendant 5 ans), fermetures de classes... La spirale du déclin doit continuer ! Et qui prendra le relais ? Où seront scolarisés les jeunes refusés dans l'enseignement agricole public ?

**Nous dénonçons le grand écart entre les discours lénifiants de façade et la mise en pratique d'une politique destructrice qui n'ose pas dire son nom !**

**Nous refusons le démantèlement d'un service public qui a fait les preuves de son utilité et de son efficacité au service des jeunes et de leurs familles.**

**Nous continuerons à nous battre pour sauvegarder un outil performant et pour maintenir une offre de formation de qualité.**

# Menaces sur la laïcité

**A**près les déclarations fracassantes de Nicolas Sarkozy au Vatican et à Riyad remettant en cause la nature des rapports entre l'Etat et les cultes, il y a tout lieu de s'inquiéter sur l'avenir de la laïcité. Pas frontalement déniée mais plutôt dénaturée, aujourd'hui en « laïcité positive » après l'avoir été en « laïcité ouverte, apaisée etc. » par les plus chauds partisans du statu-quo local.

En Alsace-Moselle où les principes laïques de séparation, de neutralité de l'Etat, de non salarisation des cultes ne sont toujours pas pleinement inscrits dans le droit et dans les faits ces propos vont servir d'appui aux partisans acharnés du statu-quo.

## Petit rappel

Trois domaines juridiquement indépendants définissent la place particulière des cultes et par là font entorse à la laïcité. Il s'agit du concordat, des facultés de théologie catholique et protestante et enfin du statut scolaire local. C'est ce dernier point qui nous concerne le plus directement. La FSU souhaite la disparition de cet enseignement confessionnel à l'école publique réservé aux quatre cultes reconnus.

Pour l'heure, avec les principales organisations laïques, la FSU réclame la fin de l'obligation de demande de dispense de cet enseignement pour les élèves majeurs ou les parents.

En effet cette obligation, même si elle se fait avec un formalisme limité, constitue bien une source de discrimination pour les non croyants et ceux qui ne se réclament pas d'un des quatre cultes reconnus. C'est ainsi une atteinte à la liberté de conscience.

Aussi la FSU soutient l'initiative de l'association « Laïcité d'Accord ». Elle appuie le Manifeste initié par LdA avec le soutien d'autres organisations laïques.

Dans ce cadre toutes les autorités civiles et religieuses concernées ont été contactées par courrier. Le recteur et le ministre refusent la reconnaissance du statut d'option facultative à cet enseignement. Et au-delà de ce refus, il faut encore bien réaliser que la pression cléricale en faveur de cet enseignement s'accroît comme en témoigne la dernière circulaire rectorale de rentrée qui dispose : « Il n'y a pas lieu d'encourager les demandes de dispense, à l'inverse toute action visant à rendre plus attractif l'enseignement religieux à l'intérieur de l'établissement doit être encouragé ». Quid de la

neutralité de l'Etat ? Plus encore cette même circulaire rectorale met en place une innovation, l'HAA nouvel avatar masqué de l'ECR (éveil culturel et religieux) cette fois explicitement prévu pour les lycées où n'est pas dispensé l'enseignement religieux confessionnel faute d'amateurs. Cette heure d'activité est réservée aux enseignants de religion selon les mêmes critères que l'enseignement religieux (faibles effectifs et dotation prise sur l'enseignement religieux).

Les discours de Sarkozy présagent d'autres dérives, notamment sur le financement des cultes.

**En Alsace les partisans du maintien en l'état du statut scolaire local œuvrent en fait ouvertement pour l'extension des privilèges des cultes. C'est ainsi qu'ils poussent en avant la mise sur pied d'un Master d'islamologie, première ébauche d'une « faculté de théologie musulmane » visant à terme la formation des enseignants de religion musulmane dans le cadre d'un statut scolaire ouvert à l'enseignement confessionnel musulman.**

En Alsace-Moselle les 1000 signatures du Manifeste sont encore insuffisantes aussi chacun devra amplifier sa contribution à la défense de la laïcité faute de quoi nous assisterons à des remises en cause plus importantes.

**Signez et faites signer le Manifeste pour la reconnaissance du statut d'option facultative de l'enseignement religieux.**

**Signez et faites signer aussi la pétition nationale des organisations laïques, FSU incluse (<http://www.appel-laique.org/>).**

Bernard ANCLIN

## MANIFESTE POUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT D'OPTION FACULTATIVE A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX EN ALSACE-MOSELLE

L'enseignement religieux confessionnel à l'Ecole publique en Alsace-Moselle ( Statut Scolaire Local), a longtemps été présenté comme obligatoire pour les élèves.

S'appuyant sur des bases juridiques disparates et opaques, le Conseil d'Etat, dans son arrêt du 6 avril 2001, stipule que la seule obligation est celle de l'Etat d'organiser, en Alsace-Moselle, cet enseignement confessionnel à l'Ecole publique du primaire au secondaire. Il en découle que cet enseignement n'est pas obligatoire pour les élèves.

En dépit de ce principe juridique, les autorités religieuses et rectorales persistent à exiger des parents qui ne souhaitent pas cet enseignement pour leurs enfants, qu'ils fassent par écrit une demande de dispense. Une telle démarche n'est demandée pour aucun autre enseignement non-obligatoire.

**Les signataires demandent aux autorités civiles et religieuses de tirer les conséquences de cet arrêt du Conseil d'Etat. Ils demandent, à cet effet, la fin de l'obligation de la demande de dispense pour cet enseignement non-obligatoire, afin de respecter pleinement la liberté de conscience des non-croyants comme des croyants.**

Nom	Prénom	Ville	Qualité	Signature
-----	--------	-------	---------	-----------